

Congés Événements Familiaux

Tableau des congés pour événements familiaux

ÉVÉNEMENTS	JOURS
Mariage ou PACS du salarié	6 jours
Mariage du salarié suite à un PACS avec la même personne	3 jours
Naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en cas d'adoption	4 jours
Mariage d'un enfant y compris l'enfant du conjoint, concubin attesté ou pacsé	2 jours
PACS d'un enfant y compris l'enfant du conjoint, concubin attesté ou pacsé	2 jours
Décès du conjoint, concubin attesté ou pacsé	6 jours
Décès d'un enfant y compris l'enfant du conjoint, concubin attesté ou pacsé	6 jours
Décès du père, de la mère ou du tuteur légal ayant élevé le salarié	4 jours
Décès des petits-enfants (y compris les petits-enfants du conjoint, concubin attesté ou pacsé) et des grands-parents en ligne directe, d'un frère ou d'une sœur	3 jours
Décès d'un beau-frère, belle-sœur, d'un gendre, d'une belle-fille étant précisé que la situation d'alliance vise le PACS et le mariage	2 jours
Décès des parents du conjoint, concubin attesté ou pacsé	3 jours
Décès d'un oncle ou d'une tante en ligne directe ou des grands-parents par alliance (Mariage et PACS)	1 jour
Salarié RQTH ou conjoint RQTH d'un salarié* Sur présentation d'un justificatif lié au handicap, l'autorisation d'absence peut être utilisée par ½ journée ou journée entière, pouvant aller jusqu'à 5 jours par an.	5 jours
Rentrée scolaire : de la maternelle à la 6 ^{ème} incluse	2 heures
Enfants malade *jusqu'à 14 ans inclus	3 jours
Enfants hospitalisés *jusqu'à 14 ans inclus, enfants en situation de handicap, ou d'enfants d'une affection longue durée (ALD)	5 jours

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Manager N+1 pour en savoir plus ;

- Votre service RH pour le champ d'application selon contexte et situation.
- Un élu CGT si litige ou désaccord.

POUR NOUS CONTACTER : framatomejarriecgt@gmail.fr / 07.63.59.36.10

NE RESTEZ PAS ISOLÉ , REJOIGNEZ NOTRE COLLECTIF CGT

SUIVEZ-NOUS : [https:// framatomejarrie.reference-syndicale.fr](https://framatomejarrie.reference-syndicale.fr)

